BALLETS DES MAISONS D'OPÉRA

Fiche Vie professionnelle

Centre national de la danse
Ressources professionnelles
+33 (0)1 41 839 839
ressources@cnd.fr
cnd.fr

SOMMAIRE

p. 3 EN RÉSUMÉ…

p. 4 INTRODUCTION

p. 5 MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DES MAISONS D'OPÉRA

p. 6 LES STATUTS JURIDIQUES DES MAISONS D'OPÉRA

p. 7 LES DANSEURS ET DANSEUSES PERMANENTS ET ASSIMILÉS AU SEIN DES BALLETS DE LA RÉUNION DES OPÉRAS DE FRANCE

p. 9 REUNION DES OPÉRAS DE FRANCE

p. 10 LISTE DES BALLETS DES MAISONS D'OPÉRA

p. 12 LIENS ET DOCUMENTS UTILES

EN RÉSUMÉ…

Les maisons d'opéra s'engagent dans une mission commune de production et diffusion des œuvres lyriques et chorégraphiques.
Elles proposent des œuvres classiques ainsi que des créations contemporaines, souvent en coproduction.
Une attention particulière est portée à l'éducation artistique et culturelle pour rendre la programmation accessible à tous les publics.

Le fonctionnement des maisons d'opéra varie en fonction de leur statut juridique, de leur budget et de leur niveau d'activité.

Les subventions publiques représentent une part significative de leur financement, avec des contributions variables des villes, de l'État, des régions et des départements.

Au sein du réseau des 14 opéras en région, 7 ont un ballet, dont 4 parmi les Opéras nationaux en région.
En y ajoutant le Ballet de l'Opéra national de Paris, on compte **8 ballets rattachés à une maison d'opéra.**

8 ballets d'opéra
répartis sur le territoire national



- Ballet de l'Opéra Grand **Avignon**
- Ballet de l'Opéra national de **Bordeaux**
- Ballet de l'Opéra national de **Lyon**
- Ballet de l'Opéra Théâtre de l'Eurométropole de **Metz**
- Ballet de l'Opéra national du Rhin / CCN (**Mulhouse**)
- Ballet **Nice** Méditerranée
- Ballet de l'Opéra national de **Paris**
- Ballet de l'Opéra national du Capitole (**Toulouse**)

INTRODUCTION

Présentation
Les maisons d'opéra présentent des situations très contrastées selon leur histoire et leur ville d'implantation. Une trentaine de maisons d'opéra sont actives sur l'ensemble du territoire.
Parmi elles, 14 sont soutenues financièrement par l'État et constituent le réseau des opéras en région.

Au sein de ce réseau, le ministère de la Culture a attribué le **label « Opéra national en région »** à 6 pôles lyriques de référence :
- Opéra national de Bordeaux
- Opéra national de Lyon
- Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie
- Opéra national de Nancy-Lorraine
- Opéra national du Rhin – CCN (Mulhouse)
- Opéra national du Capitole (Toulouse)

Ces Opéras nationaux en région se voient fixer des objectifs spécifiques en termes artistique, territorial, professionnel et social dans le cadre de leur convention avec l'État.

Toutes les maisons d'opéra ne disposent plus aujourd'hui d'un ballet permanent : au sein du réseau des 15 opéras en région, 7 ont un ballet (dont 4 parmi les Opéras nationaux en région).
À ces 7 ballets rattachés à une maison d'opéra en région, il faut bien sûr ajouter le Ballet de l'Opéra national de Paris, dont la reconnaissance et le rayonnement sont singuliers.
On compte ainsi, à ce jour, 8 ballets rattachés à une maison d'opéra.



Le label « Opéra national en région » fait partie des **17 labels du spectacle vivant et des arts plastiques, attribués par le ministère de la Culture**.
+ d'infos : décret du 28 mars 2017

MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DES MAISONS D'OPÉRA

Missions
Les 15 maisons d'opéra en région soutenues par l'État accomplissent une mission commune de production et diffusion des œuvres lyriques et chorégraphiques.
Elles veillent à proposer tant les œuvres du répertoire que la création contemporaine, notamment à travers des commandes à des compositeurs et à des chorégraphes, et à s'inscrire dans des réseaux de coproduction.
Elles s'attachent en outre à développer une politique d'éducation artistique et culturelle destinée à favoriser l'accès de la programmation à tous les publics.

Les missions de l'Opéra national de Paris sont :
- rendre accessible au plus grand nombre les œuvres du patrimoine lyrique et chorégraphique ;
- favoriser la création et la représentation d'œuvres contemporaines ;
- contribuer à la formation et au perfectionnement des chanteurs, des danseurs et des chefs de chant ;
- participer au développement de l'art lyrique et chorégraphique en France.

+ d'infos : décret n°94-111 du 5 février 1994, modifié par les décrets n°2007-64 du 17 janvier 2007 et n°2008-9 du 2 janvier 2008.

Fonctionnement
Les maisons d'opéra constituent un réseau hétérogène, que ce soit en termes de statuts (association, syndicat mixte, syndicat intercommunal, régie directe ou personnalisée, EPCC), de budgets ou encore de niveaux d'activité et de fréquentation. Cette variété peut être expliquée par leur histoire contrastée et par des engagements des communes très inégaux selon les lieux (les villes étant les principaux financeurs des maisons d'opéra).



Les **subventions** des maisons d'opéra en région représentent 78% de leurs produits (elles représentent 71% de leurs produits si l'on inclut l'Opéra national de Paris dans l'analyse).
En 2022, la **répartition des subventions des maisons d'opéra en région** est la suivante, hors Opéra national de Paris :
- 47% de subventions provenant des communes,
- 24% des métropoles,
- 9% des régions,
- 2% des départements,
- 16% de l'État,
- 1% des communautés de communes
- 1% des communautés d'agglomération.

Source : *Observation sur l'art lyrique en France*, ROF – Observatoire des politiques culturelles, 2022

Définition

Subvention
Aide financière versée par l'État ou une personne publique à une personne privée, physique ou morale, dans le but de favoriser l'activité d'intérêt général à laquelle elle se livre.

Retour
SOMMAIRE

LES STATUTS JURIDIQUES DES MAISONS D'OPÉRA

Les maisons d'opéra sont constituées sous diverses formes juridiques qui ont une influence sur leur autonomie et la situation de leurs salariés (droit public ou droit privé).

Maisons d'opéra	Statut juridique du Ballet	Nature du contrat et statut des artistes chorégraphiques
Ballet de l'Opéra Grand **Avignon**	Régie communautaire	**Pour les permanents** - Contrat de droit public - Statut d'agents contractuels en CDI ou en CDD **Pour les surnuméraires** - Contrat de droit privé - Salariés en CDDU
Ballet de l'Opéra national de **Bordeaux**	Régie personnalisée – EPA	
Ballet de l'Opéra national de **Lyon**	Régie communautaire	
Ballet de l'Opéra Théâtre de l'Eurométropole de **Metz**	Régie communautaire	
Ballet de l'Opéra national du Rhin - CCN (**Mulhouse**)	Syndicat intercommunal	
Ballet **Nice** Méditerranée	Régie autonome	
Ballet de l'Opéra national du Capitole (**Toulouse**)	Régie municipale autonome	
Ballet de l'Opéra national de **Paris**	EPIC	Contrat de droit privé Salariés en CDI ou CDDU

Définitions

Régie simple
Mode de gestion directe d'un service public par la collectivité publique dont il dépend, avec parfois une autonomie qui ne va toutefois pas jusqu'à créer une nouvelle personne de droit public.

Régie personnalisée
Implique la création d'une personne morale qui se distingue de la collectivité territoriale et qui est placée sous son autorité. Ainsi, la régie personnalisée est considérée comme un établissement public car elle implique la création d'une telle structure.

Régie autonome
Modèle de gestion hybride, combinant des éléments de la régie simple et de la régie personnalisée. Contrairement à la régie personnalisée, elle ne possède pas de personnalité morale, mais bénéficie d'une autonomie financière, avec un budget et une comptabilité distincts de la collectivité dont elle dépend.

Régie municipale
Régie créée par un conseil municipal.

Régie communautaire
Régie crée par un conseil communal.

Établissement public à caractère administratif (EPA)
Personne morale de droit public disposant d'une certaine autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général autre qu'industrielle et commerciale, précisément définie, sous le contrôle de l'État ou d'une collectivité territoriale.

Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)
Établissement public, personne morale, ayant pour but la gestion d'une activité de service public de nature industrielle et commerciale.

Syndicat intercommunal
Catégorie d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) sans fiscalité propre.

Retour
SOMMAIRE

LES DANSEURS ET DANSEUSES PERMANENTS ET ASSIMILÉS AU SEIN DES BALLETS DE LA RÉUNION DES OPÉRAS DE FRANCE (1/2)

LES DIFFÉRENTS STATUTS DES BALLETS DE LA RÉUNION DES OPÉRAS DE FRANCE (ROF)

Le statut des ballets d'opéras en région

Les ballets de la ROF relèvent, par principe, de la fonction publique territoriale.
7 opéras en région ont, en leur sein, un ballet permanent : Opéra d'Avignon, Opéra national de Bordeaux, Opéra national de Lyon, Opéra-Théâtre Euro-Métropole de Metz, Opéra national du Rhin (Mulhouse), Opéra de Nice, Théâtre du Capitole (Toulouse). Ces structures relèvent de diverses formes juridiques de **droit public** (Régie communautaire, Régie personnalisée EPA, Syndicat intercommunal, Régie autonome).
Cependant, aucun concours de la fonction publique n'existe pour les artistes chorégraphiques de ballet. Par conséquent, ces artistes ne peuvent pas être fonctionnaires.
Ils sont donc recrutés comme agents contractuels en CDD, souvent pour une durée d'une saison renouvelable. La durée maximale du contrat est de 3 ans, renouvelable une fois. Ce n'est qu'au terme de 6 ans d'ancienneté sous CDD que les danseurs et danseuses peuvent se voir proposer un CDI, s'ils sont renouvelés dans leur poste (cf. Article L.332-9 du Code général de la fonction publique).

Le cas particulier du ballet de l'Opéra national de Paris

Bien qu'appartenant à la ROF, l'Opéra national de Paris ne relève pas de la fonction publique territoriale. C'est un établissement public industriel et commercial (EPIC) et ses salariés sont des salariés de **droit privé**. Les danseurs et danseuses sont donc recrutés en CDI ou en CDD d'usage, ces contrats sont de même nature que ceux utilisés dans les compagnies indépendantes. Le statut du Ballet de l'Opéra national de Paris est donc tout à fait singulier au sein des ballets de la ROF.

LES MODES DE RECRUTEMENT AU SEIN DES BALLETS DE LA ROF

La notion de permanence

Le terme de « permanent » ne devrait, à strictement parler, concerner que les danseurs et danseuses en CDI, mais, selon le statut du ballet (public/privé), il revêt des réalités différentes :

- à l'Opéra de Paris (statut privé), les danseurs et danseuses permanents du ballet sont bel et bien recrutés en CDI,
- dans les ballets d'opéras en région (statut public), le terme de « permanent » englobe les artistes en CDI mais également les danseurs et danseuses recrutés en CDD à la saison. Ce terme fait ici référence au besoin de pourvoir ces postes en permanence.

Les danseurs et danseuses « surnuméraires »

Lorsqu'ils ont recours à des danseurs et danseuses surnuméraires (donc pour des missions temporaires), les ballets se retrouvent face à une réglementation harmonisée, quel que soit leur statut :
- au ballet de l'Opéra national de Paris, les artistes chorégraphiques sont naturellement engagés en CDD d'usage,
- les ballets de la ROF, malgré leur statut public, ont également l'obligation de recruter les surnuméraires en CDD d'usage en appliquant le droit privé et en respectant les conditions d'emploi prévues par les conventions collectives du spectacle vivant.



+ d'infos : fiche pratique du CN D Ballets des maisons d'opéra

Retour
SOMMAIRE

LES DANSEURS ET DANSEUSES PERMANENTS ET ASSIMILÉS AU SEIN DES BALLETS DE LA RÉUNION DES OPÉRAS DE FRANCE (2/2)

Postes de danseurs et danseuses au sein des ballets de la ROF

	2018	2020	2021	2023	2025
Ballet de l'Opéra Grand **Avignon**	14	12	12	15	14
Ballet de l'Opéra national de **Bordeaux**	39	35	35	35	35
Ballet de l'Opéra national de **Lyon**	32	31	31	30	30
Opéra Théâtre de l'Eurométropole de **Metz**	14	14	14	14	14
Ballet de l'Opéra national du Rhin / CCN (**Mulhouse**)	33	32	32	32	32
Ballet **Nice** Méditerranée	26	26	25	27	26
Ballet de l'Opéra national du Capitole (**Toulouse**)	35	35	35	35	35
Total ballets en région	193	185	184	126	186
Ballet de l'Opéra national de **Paris**	154	154	154	151	154
Total ballets	**347**	**339**	**338**	**339**	**340**

Source: ROF, 2026

Le nombre de danseurs et de danseuses dans les ballets peut varier selon les années. Les apprentis, salariés en CDD, sont inclus dans ces chiffres.

Le corps de ballet de l'Opéra de Limoges a été supprimé en 2015, remplacé par l'accueil d'équipes extérieures ou le recrutement de danseurs et danseuses au projet.
De même, il n'y a plus de ballet à Toulon, qui comptait encore 16 danseurs et danseuses en 2011.

RÉUNION DES OPÉRAS DE FRANCE (ROF)

Association fondée en 1964, sous le nom de Réunion des théâtres lyriques de France (RTLF), la Réunion des Opéras de France (ROF) a pour objet la défense et la promotion des arts lyrique et chorégraphique sous toutes leurs formes.

Elle est constituée, d'une part, par les élus des villes concernées et, d'autre part, par les directeurs généraux, artistiques, administratifs et financiers des théâtres. Elle compte **36 structures adhérentes** (opéras, scènes, festivals et compagnies lyriques).



En 2019, la ROF s'est dotée d'une **charte éthique** afin de garantir à toute personne intervenant dans ses établissements (bureaux, ateliers de décors et de costumes, plateaux, salles de répétition, loges…) un environnement sûr et apaisé.
+ d'infos : Télécharger la charte éthique

Bureau de la ROF élu le 30 septembre 2026

Présidente
Marie-Pierre BRESSON, adjointe au maire de Lille déléguée à la culture, la culture durable partagée, aux droits culturels, conseillère Métropole Européenne de Lille, Présidente de l'Opéra de Lille
Vice-Président
Jérôme BRUNETIERE, directeur général et artistique, Opéra de Toulon
Vice-Président
Pierre JAKUBOWICZ, adjoint au maire de Strasbourg, chargé de la culture, du patrimoine et des arts, Président de l'Opéra National du Rhin, Président de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.
Vice-Président
Claude MOREL, maire de Caumont-sur-Durance, Vice-Président du Grand Avignon délégué au spectacle vivant et à l'enseignement artistique
Secrétaire général
Christophe BEZZONE, directeur de la production, de la coordination et du casting artistiques, adjoint artistique du directeur du Théâtre du Châtelet
Trésorier
Éric ROUCHAU, directeur général et artistique du Théâtre Impérial – Opéra de Compiègne
Directeur
Frédéric PÉROUCHINE

Siège social et adresse postale
C/O CND
1 rue Victor-Hugo / 93507 Pantin Cedex
Mél : rof@rof.fr



+ d'infos sur le site de la ROF

Retour
SOMMAIRE

LISTE DES BALLETS DES MAISONS D'OPÉRA (1/2)

par ordre alphabétique de ville d'implantation

BALLET DE L'OPÉRA DU GRAND AVIGNON

Directeur de la danse : Martin HARRIAGUE

Direction générale de l'Opéra : Frédéric ROELS
Administrateur général : Vincent BERGEOT

Place de l'Horloge - 84007 Avignon Cedex 1
T 04 90 14 26 00 (administration)
Mél : opera.direction@grandavignon.fr
Site : www.operagrandavignon.fr

BALLET DE L'OPÉRA NATIONAL DE BORDEAUX

Directeur de la danse : Éric QUILLERÉ

Direction générale de l'Opéra : Emmanuel HONDRÉ
Administrateur du ballet : Vincent JEANDIN

Grand-Théâtre Place de la Comédie BP 90095 - 33025 Bordeaux cedex
T 05 56 00 85 95 (administration)
Mél : info@opera-bordeaux.com
Site : www.opera-bordeaux.com

BALLET DE L'OPÉRA NATIONAL DE LYON

Directeur du ballet : Cédric ANDRIEUX

Direction générale de l'Opéra : Richard BRUNEL
Responsable des productions : Eugénie BOURDY

1 place de la Comédie - 69001 Lyon
T 04 72 00 45 00 (administration)
Mél : ballet@opera-lyon.com
Site : www.opera-lyon.com

BALLET DE l'OPÉRA-THÉÂTRE DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ
Cheffe de ballet : Laurence BOLSIGNER-MAY

Direction de l'Opéra : Paul-Émile FOURNY
Cheffe de service administratif et financier : Joséphine GUIRAUD

4-5 place de la Comédie - 57000 Metz
T 03 87 15 60 51 (administration)
Site : http://opera.metzmetropole.fr

BALLET DE L'OPÉRA NATIONAL DU RHIN - CCN (MULHOUSE)

Directeur artistique du ballet / Directeur du CCN : Bruno BOUCHÉ

Direction générale de l'Opéra : Chrysoline DUPONT
Administratrice du ballet : Sophie KLOETZLEN

38 Passage du Théâtre - 68100 Mulhouse
T 03 89 45 94 10
Mél : ballet@onr.fr
Site : www.operanationaldurhin.eu

BALLET NICE MEDITERRANÉE (OPÉRA NICE CÔTE D'AZUR)

Directeur du ballet : Pontus LIDBERG

Direction générale de l'Opéra : Bertrand ROSSI
Attachée de direction : Céline MARCINNO

4 & 6 rue Saint-François de Paule - 06300 Nice
T 04 92 17 40 00 (Standard)
Site : www.opera-nice.org

Retour
SOMMAIRE

LISTE DES BALLETS DES MAISONS D'OPÉRA (2/2)

par ordre alphabétique de ville d'implantation

BALLET DE L'OPÉRA NATIONAL DE PARIS

Directeur de la danse : José MARTINEZ

Directeur général de l'Opéra : Alexander NEEF
Administratrice du ballet : Magali ROUSSEAU

Opéra Garnier 8 rue Scribe, 75009 Paris
T 01 40 01 17 89
Site : www.operadeparis.fr

BALLET DE L'OPÉRA NATIONAL DU CAPITOLE (TOULOUSE)

Directrice de la danse : Beate VOLLACK

Directeur artistique de l'Opéra : Christophe GHRISTI
Directrice générale : Claire ROSEROT DE MELIN

8 Rue Jean Rodier, 31400 Toulouse
T 05 61 22 31 31
Site : www.theatreducapitole.fr

LIENS ET DOCUMENTS UTILES

- Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, article 5
- Décret n°2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques
- Cahier des missions et des charges pour le réseau national des opéras en région, annexé à la circulaire du 31 août 2010.

Pour toute question concernant cette fiche : remplir le formulaire de prise de contact